



Paris, le 5 février 2010

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Marie-Luce PENCHARD
Ministre de l'Outre-Mer
27, rue Oudinot
75008 Paris

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

COPIE :

M. le Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

PJ :

Courrier du SEOM du 27/03/09

Madame la Ministre,

En février 2009, j'avais saisi le Secrétaire d'État à l'Outre-mer concernant un problème de prise en charge que pouvaient rencontrer des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui auraient pour objectif de se présenter à un concours national de la fonction publique d'État.

Je l'avais alors interpellé sur la situation de deux Saint-Pierrais, âgés de plus de 30 ans, candidats aux concours des douanes et reçus aux épreuves écrites, mais qui n'avaient pas pu bénéficier de la prise en charge de leurs billets d'avion vers la Métropole, alors qu'ils devaient s'y rendre pour y présenter leurs oraux. Aucune solution n'avait alors été trouvée, et l'un d'entre-eux avait été contraint de renoncer à se rendre en Métropole, ne pouvant lui-même assumer les frais de déplacement. Le principe fondamental d'égalité d'accès à la fonction publique avait, bien là, été bafoué.

Depuis, cette situation s'est reproduite sur l'Archipel. En effet, trois nouveaux cas m'ont été rapportés en fin d'année 2009, tous candidats à des concours nationaux de la fonction publique d'État et ayant subi, à nouveau, cette sélection par l'argent, avant de pouvoir effectuer la sélection nationale des oraux.

Dans un courrier, ci-joint, Monsieur Yves Jégo m'avait assuré que ce problème serait traité dans le cadre d'une réunion de l'Observatoire de la fonction publique, afin que les chefs des services des différentes administrations puissent trouver des solutions satisfaisantes et qu'une étude de cas par une commission aurait lieu. Force est de constater qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée à ce jour.

Pour tenter de régler enfin cette problématique, et au-delà de la mise en place de mesures proposées par le Secrétaire d'État, il me semble que la solution la plus opérationnelle et perspicace serait la création d'un fonds spécifique d'État, géré par la Préfecture. Ce fonds permettant la prise en charge des frais de déplacement de candidats ne pouvant bénéficier d'aucu-

ne autre prise en charge (Projet Initiative Jeune, Prise en charge par une aide du Pôle Emploi, Boursier de l'archipel...). On peut estimer au vu du nombre de cas qui se présentent chaque année, que la dotation annuelle de ce fonds ne devrait pas excéder 12 000 euros.

Confiante qu'ensemble nous pourrions résoudre cette situation discriminante pour les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annick Girardin